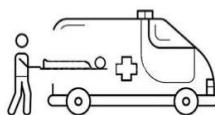




CENTRE  
HOSPITALIER  
ANGOULEME

[www.ch-angouleme.fr](http://www.ch-angouleme.fr)  
Rond-Point de Girac  
CS 55015 Saint-Michel  
16959 ANGOULEME CEDEX 9



IFA16

INSTITUT DE FORMATION DES AMBULANCIERS

05.45.24.42.56 05.45.24.26.40  
E-mail : [secretariat-ifa16@ch-angouleme.fr](mailto:secretariat-ifa16@ch-angouleme.fr)



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine

ACTION/PROJET financé par la  
REGION NOUVELLE-AQUITAINE

# Livret d'accueil

Institut de formation  
des Ambulanciers

Année 2025

***Bienvenue à l'IFA d'Angoulême***



## PREAMBULE

*L'institut de Formation des Ambulanciers a déménagé en septembre 2020 dans le Centre d'Enseignement en Santé du Centre Hospitalier d'Angoulême regroupant :*

- *Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence*
- *Centre de Simulation*
- *Institut de Formation des Ambulanciers*

*L'école d'ambulancier, créée en 1991, devenue l'Institut de Formation des Ambulanciers assure la formation des Ambulanciers Diplômés d'Etat et des auxiliaires ambulanciers.*



## ***Le Mot du Directeur***

Pour réaliser votre projet professionnel, vous avez choisi d'intégrer l'Institut de Formation des Ambulanciers du Centre Hospitalier d'Angoulême. L'ensemble de l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter la bienvenue au Centre d'Enseignement en Santé.

C'est un bâtiment moderne que nous partageons avec le CESU et le Centre de Simulation en Santé. L'école d'ambulancier créée en 1991, devenant Institut de Formation des Ambulanciers en 2007, s'est toujours attaché à maintenir le cap pour offrir aux élèves une formation de qualité et reconnue en tant que telle par les entreprises de transports sanitaires.

Notre projet pédagogique est tourné vers les nouvelles technologies et notamment la simulation en santé. Il s'agit de mettre les apprenants en situation, dans un contexte sécurisant pour améliorer la qualité des pratiques et des prises en charges réalisées a posteriori auprès des patients.

Dans ce cadre nous nous inscrivons dans l'innovation pédagogique et la transformation numérique. L'utilisation de Nouvelles Technologies d'Information et de communication à travers des méthodes pédagogiques innovantes s'inscrit dans une logique d'accroissement de l'adaptabilité et de l'employabilité des diplômés.

Afin de faciliter votre intégration et de vous aider sur l'ensemble de votre parcours, ce livret va vous permettre de vous familiariser avec les locaux du Centre d'Enseignement en Santé du Centre Hospitalier d'Angoulême et de comprendre l'organisation et le fonctionnement de nos sessions de formations.

Il est destiné principalement aux élèves, mais aussi au(x) professionnel(les) qui interviennent ponctuellement au sein de la structure pour enrichir les apports pédagogiques de notre projet de formation.

L'ensemble de l'équipe de l'IFA a pour ambition de vous accompagner tout au long de votre parcours de formation pour développer les compétences propres à faire de vous un (e) professionnel(le) efficace et reconnu(e), en favorisant votre responsabilisation et votre autonomisation.

Grâce aux efforts fournis par les élèves et à la qualité de l'encadrement pédagogique, le taux de réussite à la validation du diplôme est en moyenne entre 95 et 100% chaque année.

L'année 2022 a vu la refonte du diplôme d'Etat d'Ambulancier entraînant un allongement de la durée de formation, des parcours spécifiques en fonction des diplômes obtenus et des nouveaux gestes techniques que peut effectuer l'ambulancier dans le cadre de l'Aide Médicale Urgente, offrant donc de nouvelles perspectives pour les jeunes et les candidats au métier en manque d'effectifs et d'attractivité.

Il est rappelé dans ce livret les valeurs reconnues comme fondamentales par l'équipe pédagogique : L'humilité, l'adaptabilité, la solidarité, la rigueur, le respect, l'authenticité, la conscience professionnelle, la responsabilité, la bienveillance.

Elles seront à développer tout au long de la formation et seront la clé de voûte de toutes vos actions présentes et à venir.

C'est en les respectant et en les exerçant au quotidien que chacun d'entre nous œuvrera dans la même direction.

Je vous souhaite tous mes vœux de réussite et je compte sur votre implication active dans la réalisation de votre projet professionnel.

***Didier  
TOUYERAS,  
Directeur IFA16***

## **SOMMAIRE**

### **1. L’Institut de Formation des Ambulanciers**

- 1.1. Locaux
- 1.2. L’Equipe pédagogique
- 1.3. La démarche qualité
- 1.4. Les partenariats

### **2. Le Diplôme d’Etat d’Ambulancier**

- 2.1. Les enseignements de la formation
- 2.2. Les modalités pédagogiques
- 2.3. Stages
- 2.4. Evaluation et de validation des modules
- 2.5. Les financements de la formation
- 2.6. Apprenants en situation de handicap

### **3. Conditions et déroulement de l’année de formation**

- 3.1. Pré-reentrée
- 3.2. Cours
- 3.3. Stages

### **4. Guide pratique**

- 4.1. Accès et stationnement
- 4.2. Restauration
- 4.3. Logements
- 4.4. Annuaire

### **5. Ressources mises à votre disposition**

- 5.1. Site Internet
- 5.2. Offres d’emploi

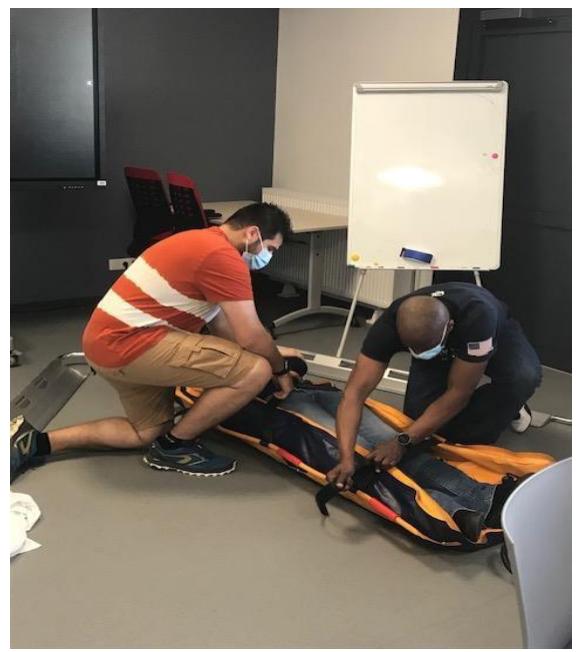
## **1. L'Institut de Formation des Ambulanciers**

### **1.1. Locaux**

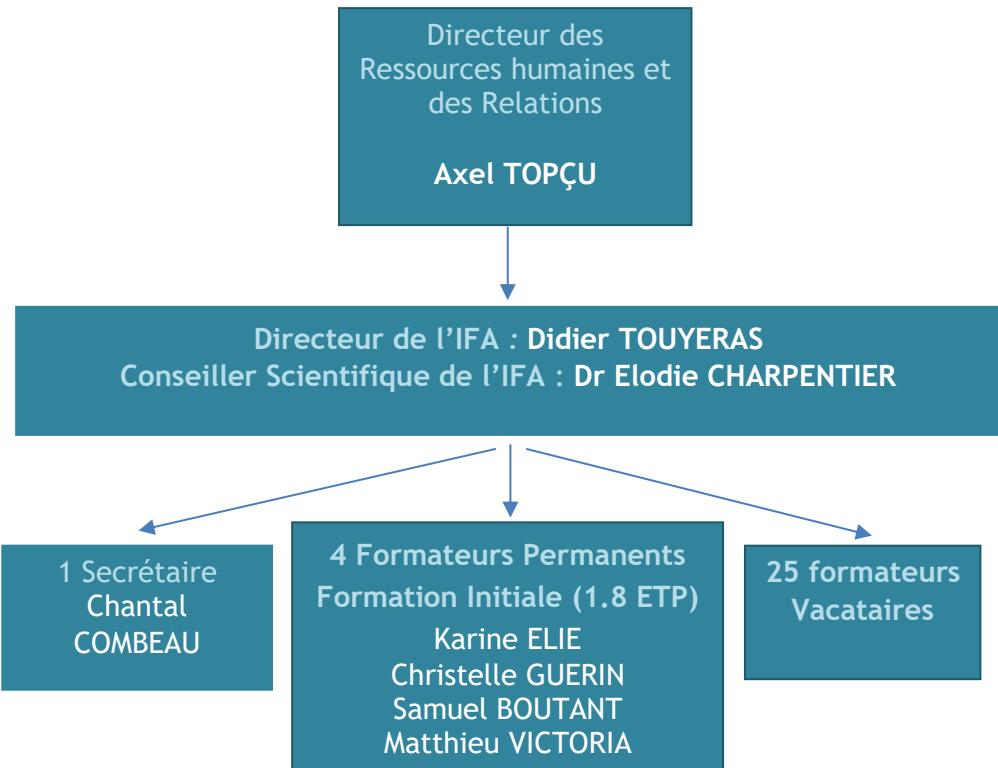
Les salles de cours sont situées dans le Centre d'Enseignement en Santé, situé en face de l'Entrée Sud du Centre Hospitalier d'Angoulême.

Le secrétariat est situé au niveau du Hall Nord (Niveau – 1), commun au secrétariat du SAMU et du CESU.

### **SALLES DE COURS ET DE PRATIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION DES AMBULANCIERS**



## 1.2. L'équipe pédagogique : Organigramme hiérarchique et fonctionnel



## 1.3. La démarche qualité



**L'institut de formation est datadocké et certifié QUALIOPI.  
Il s'inscrit dans une démarche qualité et d'amélioration continue.**

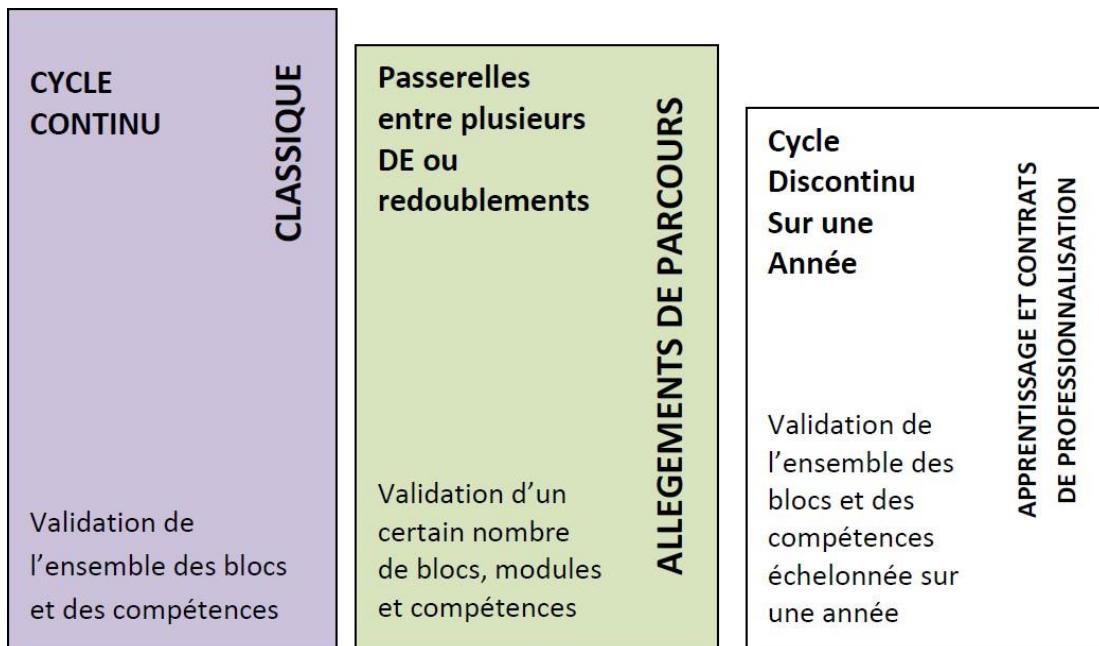
## 1.4. Les partenariats

- Centre d'enseignement en Santé : CESU et Centre de Simulation
- Institut de formation des Aides-Soignants
- Région Nouvelle Aquitaine
- POLE EMPLOI : échanges professionnels avec les conseillers sur la formation ambulancier
- MISSION LOCALE : échanges avec les demandeurs d'emploi
- Entreprises de Transports Sanitaires (ETS)
- Centre de Formation par Apprentissage Sanitaire et Social

## 2. Le Diplôme d'Etat d'Ambulancier

Le référentiel de formation relève de l'Arrêté du 11 avril 2022 relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier.

L'institut de formation des ambulanciers dispense 2 sessions/an incluant des cursus continus, des allègements de formation, des contrats de professionnalisation et la formation par apprentissage.



2.1. La définition du métier d'Ambulancier et les enseignements de la formation L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire.

Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention.

Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations.

En cas d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires, l'ambulancier peut être conduit à réaliser des actes de soin dans son domaine de compétences.

Il exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, ...), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluri professionnelle (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé)

L'ensemble de la formation comprend 801 heures d'enseignement théorique et clinique en institut de formation et en stage, réparties comme suit :

- Enseignement en institut de formation : 556 heures – 35 heures hebdomadaires pendant la période de cours théoriques : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Enseignement en stage clinique et en stage en entreprise : 245 heures – 35 heures hebdomadaires. Les horaires sont définis en fonction du lieu de stage.

#### Allègements de Formation

Selon les articles 28 à 30 de l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier

#### La formation par apprentissage et par professionnalisation :

La formation pour les apprentis en lien avec le CFA de NIORT et la formation pour les contrats de professionnalisation se déroule sur une année, soit sur 2 sessions de formations au DEA. Un planning spécifique est établi.

2.2. Les modalités pédagogiques : simulation, pratiques simulées, Analyse de situations, Pédagogie active, E-learning.

### **FORMATION THEORIQUE**

*Durée : 556 heures*

#### **bloc 1**

- **Module 1** : relation et communication avec les patients
- **Module 2** : accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements
- **Module 3** : mise en oeuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement

#### **bloc 2**

- **Module 4** : appréciation de l'état clinique du patient
- **Module 5** : Mise en oeuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence

#### **bloc 3**

- **Module 6** : Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre
- **Module 7** : Conduite d'un véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient

#### **bloc 4**

- **Module 8** : entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés

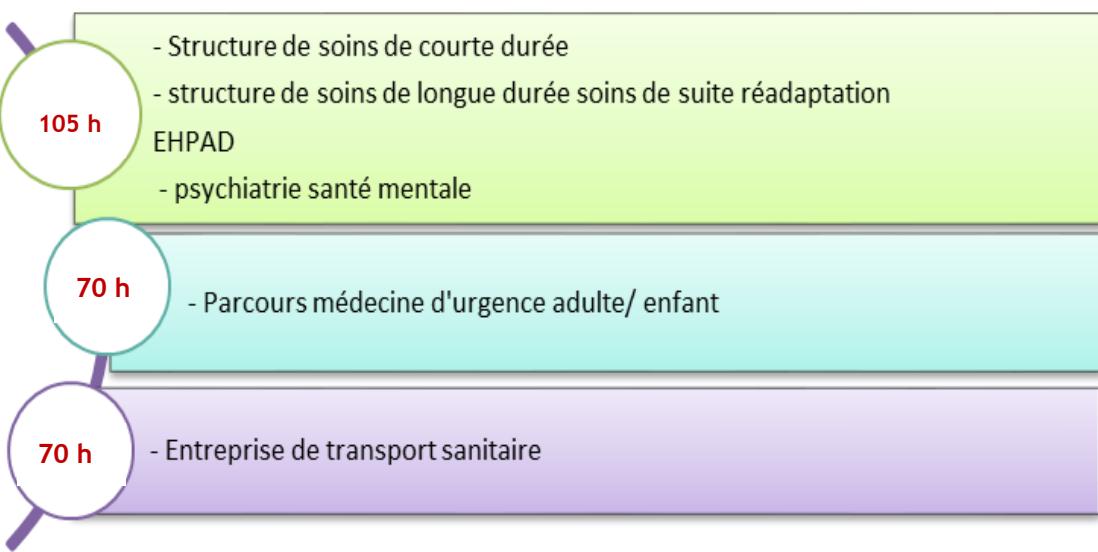
#### **bloc 5**

- **Module 9** : traitement des informations
- **Module 10** : travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

## 2.3. Stages

### FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Durée : 245 heures de stage



Stages pour les cursus par apprentissage ou en contrat de professionnalisation : le découpage des périodes de stage est en adéquation avec le déroulé de formation. Il tient compte de la progression pédagogique de l'apprenant, à l'IFA et au sein de son entreprise.

#### 1.1. Evaluation et validation des modules avec les compétences attendues :

Les modalités sont conformes au référentiel de formation relevant de l'Arrêté du 11 avril 2022 relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier.

#### Théorie :

- Des évaluations formatives permettent une mobilisation des connaissances théoriques et d'en faire une auto-évaluation. L'apprenant peut ainsi mesurer sa marge de progression tout au long de la formation.
- Des épreuves certificatives selon les grilles certificatives de chaque bloc.

#### Pratique :

L'évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation réalisée en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences.

Un portfolio permet d'assurer le suivi des périodes de formation en milieu professionnel effectuées par l'apprenant et d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences.

## 1.2. Les financements de la formation

### **Coût pédagogique : 4650 Euros**

Le coût pédagogique de la formation peut être pris en charge par :

- La Région Nouvelle-Aquitaine pour les demandeurs d'emploi au moment de l'entrée en formation,
- Transition Pro, ANFH, ou employeur dans le cadre de la promotion professionnelle pour les salariés.

## 1.3. Apprenants en situation de handicap



La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, de la participation et de la citoyenneté des personnes handicapées affirme le principe de l'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun.

Ce principe se traduit en matière de formation par une obligation légale pour les organismes de formation d'adapter les modalités de formation aux besoins de ce public (Décret 2006-26 du 11/01/2006).

L'Institut de Formation des Ambulanciers du Centre Hospitalier d'Angoulême a signé la charte régionale d'engagement dans une démarche de progrès pour l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap (Annexe 1). Cet engagement s'inscrit dans le cadre du Programme Régional d'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées.

Le référent Handicap de l'IFA met en place les conditions d'accès à la formation et ce, en accueillant et accompagnant la personne en situation de handicap, en amont, si besoin, dès l'inscription au concours, à l'entrée en formation, et tout au long de la formation.

Il reste à l'écoute, est source d'informations et fait le lien avec la chargée mission handicap de l'institution, l'équipe pédagogique et les équipes de terrain de stage.

Il s'assure de la mise en place d'éventuels aménagements des ressources pédagogiques en identifiant les contraintes et besoins en termes d'accessibilité de la formation. Il se mobilise pour la mise en lien avec différents interlocuteurs, partenaires, équipes et élèves.

## **2. Conditions et déroulement de l'année de formation**

### **2.1. Pré-rentrée**

A l'issue des sélections, une pré-rentrée est organisée et différents sujets sont abordés lors de cette réunion :

- Présentation de l'Equipe Pédagogique et du Secrétariat
- Présentation de la formation
- Remise du livret de suivi de formation
- Les financements du coût pédagogique de votre formation et votre rémunération pendant la formation avec la présence de Pôle emploi,
- Le choix des stages
- Question pratiques (hébergement, restauration,etc.)

### **2.2. Cours**

Les cours ont lieu du lundi au vendredi selon les horaires suivants : 9H-12H30/13H30-17H. L'écran d'accueil au Centre d'Enseignement en Santé vous informe du planning de cours pour la semaine suivante.

Pendant la formation, différents professionnels interviendront selon leur parcours professionnel, référents de certains enseignements

### **2.3. Stages**

Votre portfolio qui permet d'assurer le suivi des périodes de formation en milieu professionnel vous est remis à la rentrée.

Avant chaque début de stage, vous devez contacter le Cadre de Santé ou le Chef d'Entreprise pour les modalités d'organisation de stage : lieu de présentation, horaires, planning ... Pensez à préparer vos objectifs et questionnements liés au stage.

Un classeur est à votre disposition en salle de cours pour les coordonnées des différents lieux de stage. Chaque élève peut être amené(e) à travailler sur des horaires variables du lundi au samedi de jour et/ou de nuit. Sur tous les terrains de stage, l'avis du Directeur est obligatoire pour les horaires de nuit. Les horaires de stages sont définis par le maître de stage, pour une durée totale de 35 heures par semaine.

### 3. Guide pratique

#### 4.1. Accès et stationnement

Les consignes concernant le stationnement sont données le 1<sup>er</sup> jour de formation.

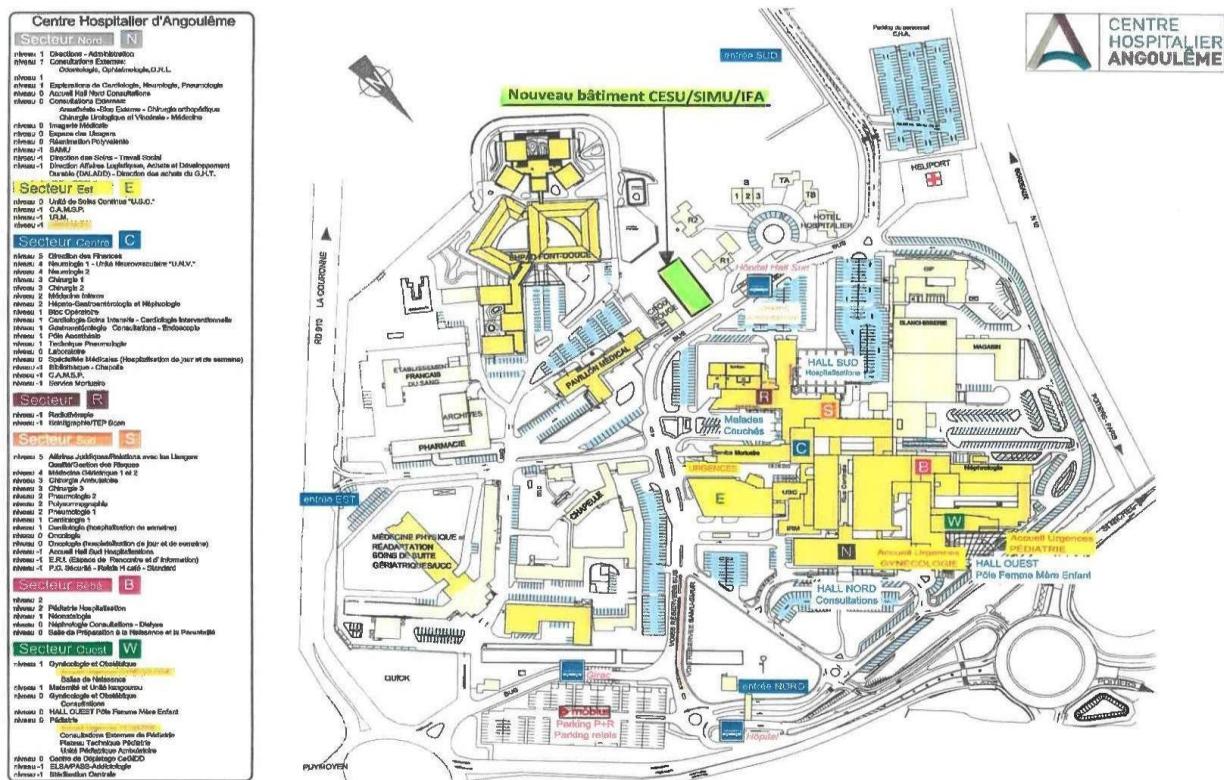
Le Centre Hospitalier d'Angoulême est desservi par les bus :

- lignes A et 22 : arrêts : Girac (parking P+r) ou Hôpital Hall Sud
  - lignes 7-8 et 22 arrêt : Hôpital (entrée Nord) + lien site <http://www.stga.fr/>

## Centre Commercial Champ de Mars

Adresse : Place du Champ de Mars, 16000 Angoulême

Téléphone : 05 45 65 25 25



#### 4.2. Restauration

Les élèves désirant déjeuner dans l'enceinte de l'établissement bénéficient :

- du self du personnel
- du Relais H

#### 4.3. Logements

<https://www.charentehabitatjeunes.fr/residence-habitat-jeunes/>

<https://www.ekoliahotel.fr/tarifs/>

**Opération UN-DEUX-TOIT :** <https://www.operationundeuxtoit.fr/>

Partenaire en Charente de Un-deux-toit : Charente Habitat : 05.45.95.58.13

#### 4.4. Annuaire

Secrétariat IFA16	05.45.24.42.56	<a href="mailto:secretariat-ifa16@ch-angouleme.fr">secretariat-ifa16@ch-angouleme.fr</a>
Didier TOUYERAS, Directeur	05.45.24.42.56	<a href="mailto:didier.touyeras@ch-angouleme.fr">didier.touyeras@ch-angouleme.fr</a>
Karine ELIE, Formatrice	05.45.24.42.56	<a href="mailto:karine.elie@ch-angouleme.fr">karine.elie@ch-angouleme.fr</a>
Christelle GUERIN, Formatrice	05.45.24.42.56	<a href="mailto:christelle.guerin@ch-angouleme.fr">christelle.guerin@ch-angouleme.fr</a>
SAMUEL BOUTANT, Formateur	05.45.24.42.56	<a href="mailto:samuel.boutant@ch-angouleme.fr">samuel.boutant@ch-angouleme.fr</a>
Matthieu VICTORIA, Formateur	05.45.24.42.56	<a href="mailto:matthieu.victoria@ch-angouleme.fr">matthieu.victoria@ch-angouleme.fr</a>
Standard du CH Angoulême	05.45.24.40.40	

### 4. Ressources mises à votre disposition

#### 5.1. Site Internet : <https://www.ch-angouleme.fr/Formations-et-emplois/Formations/IFA>

Durant votre formation, les cours et évaluations seront en ligne sur la plate-forme E-Notitia pour laquelle vous aurez un accès individualisé.

#### 5.2. Offres d'emploi

Tout au long de la formation, les offres d'emploi transmises au secrétariat de l'IFA par les entreprises de transports sanitaires vous sont communiquées par mail ;

## L’Institut de formation des ambulanciers en quelques chiffres

De 2015 à 2024, c'est **510 élèves** qui ont suivi la formation préparant au DE Ambulancier avec :

- ▷ Deux sessions de formation par an
- ▷ Une moyenne de 27 élèves à chaque session de formation

Et seulement une moyenne d'un abandon en cours de formation par session (*raisons personnels et médicales*)



**Taux de candidats admis 1ère et 2<sup>ème</sup> sessions 2024 : 94 %**  
**Taux de candidats admis 1<sup>ère</sup> session 2025 : 92 %**

### La satisfaction des élèves :

96% des élèves satisfaits de la globalité de la Formation.

97 % des élèves satisfaits de la disponibilité de l'équipe pédagogique.



### **L’insertion dans l’emploi** **(Bilan pédagogique 1<sup>ère</sup> session 2025) :**



Sur 22 candidats reçus au Diplôme d'état d'Ambulancier, Et sur 21 réponses,  
- 15 candidats avaient un CDI en sortie de formation  
- 5 autres avaient un CDD  
- 1 a rejoint la formation d'aide-soignant bénéficiant d'un allègement de parcours.